L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 2 AOUT 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Garni ou non garni. L'hôtel Trapolin, favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale, en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin, 35 rue St-Charles.
24 juin—1Dim[illegible]

A VENDRE.

LE meilleur Gasoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paguette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme Antoni Rappe

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,591—Division A.—Attendu que Simon Rappe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Antoni Rappe, décédés intestat, avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Mme Belle Marshal, femme de A. D. Finlay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,343—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui peuvent leur faire le compte final (tel qu'il est) pour lequel le compte final présenté par A. D. Finlay, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,199.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isaac L. Lyons exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—2 7 29—4 aout

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 21,787.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma Eichenlaub, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—2 7 29—4 aout

Succession de Mme Hattie Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,412.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Nelson W. Longshore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—2 6 31 4 aout

Succession de Augustin Kaufmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Nathan Kaufmann, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—2 6 31 4 aout

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Succession de Mme Rosalie Marshal, veuve de A. Mayoux.—No 24,125—Division A.—Attendu que Jules Mayoux présente une requête à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Marshal, veuve de A. Mayoux, sont et seront assignés par ordonnance de Mme le Juge de Paix, pour se trouver à l'Hôtel de Ville, salle de la Paix, le Lundi 6 août 1888, à 11 heures a. m., pour voir procéder à la nomination d'un curateur à la succession vacante de la dite Mme Rosalie Marshal, veuve de A. Mayoux, et pour voir ordonner que, dans le cas où ils en seraient requis, ils seront tenus de prêter serment et de se charger de la dite curatelle, si elle leur est dévolue